BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 23 mars 2018	***N° 2018-104***

Convocation du 16 mars 2018
Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREIZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEZAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 23 mars 2018**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction du développement économique**	***N° 2018-104***

Plan d'actions en faveur du commerce 2018-2020 - Décision - Autorisation

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Une déclinaison de la feuille de route économique en matière d'économie de proximité

Le projet de mandature 2014-2020 (adopté par délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2014) reconnait l'enjeu de la vitalité commerciale et artisanale pour la qualité urbaine et l'emploi afin d'accompagner la croissance démographique. Il vise à préserver la qualité de vie et limiter les déplacements pendulaires par une réponse de proximité aux besoins de cette population.

La feuille de route économique de Bordeaux Métropole, adoptée en 2016, souhaite favoriser à l'horizon 2030 la création des 100 000 emplois par les entreprises et partenaires économiques en parallèle de cette vitalité démographique et urbaine de la Métropole. Elle prévoit notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dédiées à l'économie de proximité qui doivent contribuer à plus d'un quart de ces créations, soit entre 25 000 à 30 000 emplois dans le commerce et l'artisanat.
Le Conseil métropolitain a déjà approuvé le 29 septembre 2017 un plan d'action pluriannuel en faveur de l'artisanat et il est aujourd'hui proposé de le compléter par un plan d'action pluriannuel spécifique en faveur du commerce.

Un tissu commercial structuré et dynamique

La métropole bordelaise comptait 13 167 commerces au 31 décembre 2016. Ce nombre a augmenté de 13 % de 2011 à 2016, ce qui traduit la bonne dynamique commerciale de la métropole (source :
Chiffres clés du commerce 2017 – Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - CCIBG).
La densité commerciale (tous types de commerces) de la métropole s'élève à 1 218 m² pour 1 000 habitants contre 1 127 pour la Gironde et 1 038 m² pour la Gironde hors métropole. De plus, 84 % de la surface commerciale de l'agglomération (aire urbaine de 96 communes) et 50 % de celle de la Gironde se concentrent sur le territoire de Bordeaux Métropole.

53 % des commerces de la Gironde se concentrent sur le périmètre de Bordeaux Métropole.
Les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) sont au nombre de 710 sur la métropole (+ 11 % depuis 2011, tous secteurs d'activité hors concessionnaires auto-moto). 52 % du chiffre d'affaires de ces GMS est réalisé par les activités alimentaires et 24 % par l'équipement de la personne.

En avril 2017, les GMS (hors auto-moto) occupaient 1 004 177 m² de surface de vente, soit 1 320 m²/1 000 habitants en moyenne.
Les grandes polarités commerciales maillent le territoire avec trois pôles majeurs d'attractivité régionale (Mérignac Soleil, Bordeaux-Lac, et Bègles/Villenave d'Ornon - Rives d'Arcins) et 12 pôles d'équilibre répartis sur l'ensemble du territoire (voir carte des polarités commerciales en annexe).
Le centre-ville de Bordeaux, première polarité commerciale de Nouvelle-Aquitaine avec 1,2 milliard de chiffre d'affaires estimé en 2015 et quelque 2 200 commerces, occupe une place à part de véritable « centre commerçant à ciel ouvert » compte tenu de sa concentration et diversité commerciale.

Une démographie favorable

Avec 760 933 habitants recensés par l'Insee (Institut national des statistiques et des études économiques) sur la métropole bordelaise en 2014 (+ 7 % par rapport à 1999), le potentiel de consommation des ménages s'élevait à cette date à 7 milliards d'euros dont 2 129 M€ pour les dépenses alimentaires, 1 484 M€ pour l'auto-moto et 975 M€ pour l'équipement de la maison.

Ce potentiel de consommation se répartit géographiquement de la manière suivante :
- 2 350 M€ pour Bordeaux
- 2 240 M€ pour la métropole ouest
- 1 739 M€ pour la métropole sud (Pessac, Gradignan, Talence, Bègles et Villenave d'Ornon)
- 968 M€ pour la métropole rive-droite

Une co-construction du diagnostic de la situation du commerce à l'échelle métropolitaine et des orientations à mettre en œuvre par Bordeaux Métropole

Dans une démarche de co-construction du plan d'actions dédié au développement du commerce à l'échelle métropolitaine, une série de rencontres a été organisée au cours des derniers mois avec les responsables de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG), les représentants de plusieurs communes en charge des questions de commerce de proximité, un représentant d'une association de commerçants/artisans, plusieurs opérateurs immobiliers spécialisés dans l'urbanisme commercial et les services métropolitains concernés**.** Cette démarche a permis d'identifier collectivement, au regard des compétences de notre établissement public, les sujets de préoccupation et les opportunités de développement et d'évolution des activités commerciales.

Trois enjeux clés sont rapidement ressortis et portent sur la nécessité de :

- mieux connaitre et partager les informations indispensables à l'action,
- favoriser un développement équilibré des polarités commerciales,
- soutenir le commerce de proximité.

C'est sur la base de ces trois enjeux que le plan d'actions proposé décline des actions concrètes, opérationnelles et phasées dans les temps.

Ce sujet prend une actualité nouvelle après la publication récente d'études présentant l'impact mortifère pour le commerce de proximité de l'extension croissante des surfaces commerciales de la grande distribution en périphérie, pour un grand nombre d'agglomérations moyennes. Si la métropole bordelaise n'est pas aujourd'hui exposée à cette situation, elle doit pour autant maitriser l'urbanisme commercial au titre de sa compétence d'aménageuse économique du territoire à une échelle intercommunale et notamment au moment où le Président de la région Nouvelle-Aquitaine affiche une posture favorable à un « moratoire » pour des surfaces commerciales supplémentaires dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et où de récentes décisions de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) semblent aller dans le même sens.

Le projet de rapport ci-joint détaille ces actions et présente un calendrier de mise en œuvre assorti des moyens consacrés. Les moyens financiers sont par ailleurs tous déjà budgétés et ne nécessitent aucun crédit supplémentaire.

Enfin, le plan d'actions prendra appui sur la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde renouvelée et approuvée par le Conseil de Métropole le 29 avril 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le projet de mandature 2014-2020, délibération n° 2014/753 du 19 décembre 2014,

VU la délibération n° 2016-754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le développement du commerce répond aux enjeux métropolitains en termes de développement économique, de créations d'activités et d'emplois et s'inscrit ainsi dans la politique économique de la Métropole,

DECIDE

<u>Article unique</u> : d'approuver le plan d'actions en faveur du développement du commerce.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **11 AVRIL 2018** **PUBLIÉ LE :** **11 AVRIL 2018**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST